

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence par le nom de Allah – Allah –,
Ar-Rahman – Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes à
toutes les créatures dans le bas monde mais aux seuls croyants dans l’au-delà –,
Ar-Rahim – Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants –*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

La louange est à Allah le Seigneur des mondes,

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Que l’honneur et l’élévation en degrés, ainsi que
la préservation de sa communauté de ce qu’il craint pour elle,
soient accordés à notre maître Mouhammad le Messager de Allah.*

Khoutbah n°1386

Le vendredi 17 avril 2026 correspondant au 29 *Chawwal* 1447 de l’Hégire.

Indication que l’Intercession est une Vérité en faveur des grands pécheurs musulmans

الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا محمد رسول الله يا أيها الذين آمنوا اتقوا الله

***Al-hamdou lil-Lahil was-salatou was-salamou ‘ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;
ya ‘ayyouha l-ladhina ‘amanou t-taqou l-Lah.***

La louange est à Allah Qui a élevé ceux pour qui Il a voulu le bien par la science et la foi, et Qui a rabaisé les opposants à la bonne guidée et les a exposés à une perdition et à une humiliation totale. Je témoigne qu’il n’est de dieu que Allah, qu’Il n’a pas d’associé, Celui Qui dispense beaucoup de biens, Celui Qui accorde beaucoup de faveurs aux croyants. Il est exempt d’imperfection, le temps ne s’écoule pas sur Lui et aucun endroit ne Le contient ; et je témoigne que Mouhammad est Son esclave et Son messager à qui Allah a accordé les mérites, la beauté et la bienfaisance les plus complets. Alors, que Allah honore et élève davantage en degré et qu’Il apaise notre maître Mouhammad quant au sort de sa communauté, jusqu’à la fin des temps, ainsi que sa noble famille et ses bons compagnons, et ceux qui leur ont succédé avec bienfaisance.

Après quoi, esclave de Allah, je vous recommande ainsi qu’à moi-même de faire preuve de piété à l’égard de Allah *Al-‘Aziz Al-Ghaffar* et de marcher sur la voie du Prophète élu, de

1 Il s’agit des piliers selon *Ach-Chafi’iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

persévérer sur sa religion jusqu'à la mort et d'œuvrer en accomplissant les actes des bienfaisants.

Mon frère croyant, sache que l'intercession – *ach-chafa'ah* – dans la langue arabe, c'est demander le bien à autrui en faveur de quelqu'un d'autre. Elle est confirmée par les textes du *Qur'an* et du *hadith*. *Allah tabaraka wata'ala* dit :

﴿ مَنْ ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عِنْدَهُ إِلَّا بِإِذْنِهِ ﴾

(*man dha l-ladhi yachfa'ou 'indahou 'il-la bi'idhnih*) [sourate *Al-Baqarah* verset 255] ce qui signifie : « **Qui donc intercède auprès de Lui, si ce n'est par Sa permission !?** »

Et *Allah ta'ala* dit :

﴿ يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يَشْفَعُونَ إِلَّا لِمَنْ أَرَادَ وَهُمْ مِنْ حَشِيَّتِهِ ۗ مُشْفِقُونَ ﴿٢٨﴾ ﴾

(*ya'lamou ma bayna 'aydihim wama khalfahoum wala yachfa'ouna 'il-la limani rtada wahoum min khachyatihim mouchfiqoun*) [sourate *Al-'Anbiya'* verset 28] ce qui signifie : « **Il sait ce qui s'est déjà passé [avant eux] et ce qui va se passer [après eux] ; ils n'intercèderont qu'en faveur de ceux qu'Il a agréé [par la foi] et, eux-mêmes Le glorifient et Le craignent.** »

Ibnou Majah rapporte de *Abou Mouça l-'Ach'ariyy*, que *Allah* agréa, qu'il a dit : le Messager de *Allah ﷺ* a dit :

((خَيْرُ بَيْنَ الشَّفَاعَةِ وَبَيْنَ أَنْ يَدْخُلَ نِصْفُ أُمَّتِي الْجَنَّةَ فَاخْتَرْتُ الشَّفَاعَةَ لِأَنَّهَا أَعَمُّ وَأَكْفَى، أَتَرَوْنَهَا لِلْمُتَّقِينَ، لَا، وَلَكِنَّهَا لِلْمُذْنِبِينَ الْخَطَّائِينَ الْمُتَلَوِّثِينَ))

(*khouyyirtou bayna ch-chafa'ati wabayna 'an yadkhoulou nisfou 'oummati l-jannah fa-khartou ch-chafa'ata li'annah 'a'ammou wa'akfa 'atarawnaha lil-mouttaqin la walakinnaha lil-moudhnibina l-moutalawwithin*) ce qui signifie : « **Il m'a été donné de choisir entre l'intercession et le fait que la moitié de ma communauté entre au Paradis ; j'ai choisi l'intercession parce qu'elle est plus générale et plus favorable. Est-ce que vous pensez qu'elle sera en faveur des pieux ? Non ! Mais elle sera en faveur des désobéissants, qui ont commis des péchés et qui se sont souillés.** »

Le *hafidh Al-Bousiriyy* a dit : « *Sa chaîne de transmission est sahih* – authentique – ». Le *hafidh Ibnou Hajar* a dit dans *Al-Fat-h* ce qui suit : « *Ibnou l-Jawziyy* a dit : "Et il s'agit là d'un choix judicieux de sa part ﷺ parce qu'il a voué son invocation à ce qui est le plus convenable ; c'est une preuve de sa grande générosité parce qu'il a montré son altruisme en faveur de sa communauté au détriment de lui-même ; c'est une preuve de sa clairvoyance et de sa lucidité car il a réservé son intercession pour les désobéissants de sa communauté car ils en ont plus besoin que les obéissants." » Fin de citation

Mon frère musulman, ceux qui auront besoin de l'intercession, ce seront les grands pécheurs en raison de sa parole ﷺ :

((شَفَاعَتِي لِأَهْلِ الْكَبَائِرِ مِنْ أُمَّتِي))

(*chafa`ati li`ahli l-kaba`iri min `oummati*) ce qui signifie : « **Mon intercession est destinée aux grands pécheurs de ma communauté** » c'est-à-dire que ce sont eux qui en auront besoin. Sa parole « **de ma communauté** » c'est-à-dire la communauté de *al-`ijabah* – les musulmans qui ont cru en ce qu'a amené le Messager de *Allah* ﷺ –. Quant aux pieux, aux saints et aux martyrs, ils n'auront pas besoin de l'intercession tout comme on l'a appris des textes authentiques et clairs.

Que l'on sache que ceux qui intercèderont, ce sont les prophètes, les savants qui œuvrent, les saints, les anges, et d'autres encore. Mon frère croyant, il convient, alors que nous parlons de l'intercession, de rappeler ses différentes catégories.

La première catégorie d'intercession, c'est l'intercession pour sauver les croyants des tourments de la station du Jour du jugement, qu'ils soient de la communauté du Prophète ﷺ ou de la communauté des autres prophètes. C'est là l'Intercession majeure. Dans le *hadith* de *Houdhayfah* et dans la version de *Mousslim*, le Prophète ﷺ a dit :

((فَيَقُومُ الْمُؤْمِنُونَ حَتَّى تُزَلَّفَ لَهُمُ الْجَنَّةُ فَيَأْتُونَ آدَمَ فَيَقُولُونَ يَا أَبَانَا...))

(*fayaqoumou l-mou`minouna hatta touzlafo lahoumou l-jannah faya`touna `Adama fayaqoulouna ya `abana...*) ce qui signifie : « **Les croyants se tiendront jusqu'à ce que le Paradis soit rapproché d'eux, ils iront alors voir `Adam et lui diront : C'est toi notre père...** » jusqu'à la fin du *hadith*. Ce *hadith* explique l'autre version rapportée :

((يَجْمَعُ اللَّهُ النَّاسَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ فِي صَعِيدٍ وَاحِدٍ...))

(*yajma`ou l-Lahou n-naça yawma l-qiyamati fi sa`idin wahid*) qui signifie : « **Allah fera rassembler les gens au Jour du jugement sur une seule étendue de terre ...** » et que ce qui est visé par « **les gens** » ici c'est bien les croyants qui iront voir les prophètes pour demander leur intercession.

La deuxième catégorie d'intercession, il s'agit de l'intercession en faveur des musulmans désobéissants après leur entrée en enfer, pour les en faire sortir avant que ne s'écoule la durée qu'ils avaient mérité d'y rester. Le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

((يَخْرُجُ قَوْمٌ مِنْ أُمَّةٍ مُحَمَّدٍ مِنَ النَّارِ بِشَفَاعَةِ مُحَمَّدٍ وَيَدْخُلُونَ الْجَنَّةَ))

(*yakhroujou qawmoun min `oummati Mouhammadin bichafa`ati Mouhammad fayadkhoulouna l-jannah*) ce qui signifie : « **Il y aura des gens de la communauté de Mouhammad qui sortiront de l'enfer grâce à l'intercession de Mouhammad ; ils entreront ainsi au Paradis.** »

Quant à la troisième catégorie, c'est l'intercession en faveur de ceux qui avaient mérité d'entrer en enfer à cause de leur péché mais que *Allah* sauvera de l'enfer par cette intercession, avant qu'ils n'y entrent.

Mais, mes frères de foi, concernant ceux qui ne sont pas musulmans, aucune des sortes d'intercession ne les touchera : ni lors de la station du Jour du jugement pour être sauvé des tourments qui arriveront aux gens à ce moment-là, ni avant leur entrée en enfer, ni pour l'allègement de leur châtement en enfer, *Allah ta^ala* dit :

﴿ وَلَا يَشْفَعُونَ إِلَّا لِمَنِ ارْتَضَى ﴾

(*wala yachfa^ouna 'il-la limani rtada*) [sourate *Al-'Anbiya'* verset 28] ce qui signifie : « **Ils n'intercèderont qu'en faveur de ceux qu'Il a agréé** [par la foi] » c'est-à-dire : uniquement en faveur de ceux qui sont morts sur la foi.

Ibnou Jarir At-Tabariyy, *Al-Baghawiyy* et *Al-Qourtoubiyy* ont rapporté de *Ibnou ^Abbas*, qu'il a dit : « *Ils n'intercèderont qu'en faveur de ceux qui ont accepté le témoignage qu'il n'est de dieu que Allah* » c'est-à-dire qu'en faveur de ceux qui sont croyants.

Allah ta^ala dit :

﴿ مَا مِنْ شَفِيعٍ إِلَّا مِنْ بَعْدِ إِذْنِهِ ﴾

(*ma min chafi'in 'il-la min ba'di 'idhnih*) [sourate *Younous* verset 3] ce qui signifie : « **Il n'y aura d'intercesseur qu'après que Allah leur en aura donné la permission.** »

Et *Allah* nous a informés qu'Il ne pardonnera pas aux non musulmans, qu'ils ne seront allégés d'aucun châtement, comment autoriserait-Il qu'on intercède en leur faveur !?

Dans l'émargement que *As-Souyoutiyy* a joint au *Tafsir* de *Al-Baydawiyy*, il a dit : « *L'intercession des intercesseurs sera inexistante pour les mécréants au Jour du jugement car Allah ta^ala n'autorise à personne d'intercéder en leur faveur.* » Fin de citation

Allah ta^ala dit, en nous informant à propos des gens du Paradis, qu'ils interrogeront les mécréants en enfer :

﴿ مَا سَلَكَكُمْ فِي سَقَرٍ ﴿٤٢﴾ قَالُوا لَمْ نَكُ مِنَ الْمُصَلِّينَ ﴿٤٣﴾ وَلَمْ نَكُ نَطْعُمُ الْمَسْكِينِ ﴿٤٤﴾ وَكُنَّا نَحْوُ مَعَ الْخَائِضِينَ ﴿٤٥﴾ وَكُنَّا نُكَذِّبُ بِيَوْمِ الدِّينِ ﴿٤٦﴾ حَتَّىٰ أَتَانَا الْيَقِينُ ﴿٤٧﴾ فَمَا تَنْفَعُهُمْ شَفَاعَةُ الشَّافِعِينَ ﴿٤٨﴾ ﴾

(*ma salakakoum fi saqar qalou lam nakou mina l-mousallin walam nakou nout'imou l-miskin wakounna nakhoudou ma^a l-kha'idin wakounna noukadh-dhibou biyawmi d-din hatta 'atana l-yaqin fama tanfa^ouhoum chafa^atou ch-chafi'in*) [sourate *Al-Moudaththir* verset 42-48] ce qui signifie : « **Qu'est-ce qui vous a menés en enfer ? Ils diront : "Nous ne faisons pas partie de ceux qui faisaient la prière, nous ne faisons pas partie de ceux qui [s'acquittaient de la Zakat] afin de la verser aux pauvres ; nous nous engageons dans des discussions d'égarement avec ceux qui s'y engageaient et nous avons démenti le Jour dernier jusqu'à ce que la mort vienne à nous." Ils ne bénéficieront donc pas de l'intercession des intercesseurs.** »

La parole de *Allah ta^ala* :

﴿ فَمَا تَنْفَعُهُمْ شَفَعَةُ الشَّافِعِينَ ﴾

(*fama tanfa^ouhoum chafa^atou ch-chafi^in*) ce qui signifie : « **Ils ne bénéficieront donc pas de l'intercession des intercesseurs** » ne comporte aucune confirmation qu'il y aurait une intercession en leur faveur mais qui serait rejetée. Le sens en est qu'ils n'auront pas du tout d'intercession. Voilà ce qui est compris de cette négation ; ceci est une sorte de rhétorique connue. *Ibnou Jouzayy* dans son *Tafsir* de la parole de *Allah* :

﴿ فَمَا تَنْفَعُهُمْ شَفَعَةُ الشَّافِعِينَ ﴾

(*fama tanfa^ouhoum chafa^atou ch-chafi^in*) a dit : « *Et ce, parce qu'ils sont mécréants.* »

Les savants ont été unanimes que personne n'intercèdera en faveur des mécréants. L'intercession, comme c'est bien connu, est une demande de miséricorde et *Allah ta^ala* nous a appris que les mécréants ne seront allégés d'aucun châtement, au contraire, ils n'auront qu'un surcroît de châtement, tout comme *Allah ta^ala* dit :

﴿ فَذُوقُوا فَلَنْ نَزِيدَكُمْ إِلَّا عَذَابًا ﴾

(*fadhouqou falan nazidakoum 'il-la ^adhaba*) [sourate *An-Naba'* verset 30] ce qui signifie : « **Alors goûtez donc, Nous ne vous rajouterons que châtement.** »

Tout comme *Allah soubhanah* a informé au sujet des mécréants qu'ils diront au Jour du jugement :

﴿ فَمَا لَنَا مِنْ شَافِعِينَ ﴿١٠٠﴾ وَلَا صَدِيقٍ حَمِيمٍ ﴿١٠١﴾ ﴾

(*fama lana min chafi^in wala sadiqin hamim*) [sourate *Ach-Chou^ara'* verset 100-101] ce qui signifie : « **Nous n'avons personne qui intercède en notre faveur ni aucun ami intime.** »

Si les mécréants eux-mêmes nient d'avoir des intercesseurs ou que quelqu'un puisse leur être utile le Jour du Jugement, pourquoi certains s'acharnent-ils aujourd'hui à s'opposer au Livre de *Allah* en prétendant qu'ils bénéficieront d'une intercession ?!

Et j'ajoute pour vous, mes bien-aimés, une autre preuve du *Qur'an*. *Allah ta^ala* dit :

﴿ وَرَحْمَتِي وَسِعَتْ كُلَّ شَيْءٍ فَسَأَكْتُبُهَا لِلَّذِينَ يَتَّقُونَ ﴿١٥٦﴾ ﴾

(*warahmatij waci^at koulla chay'in fasa^aktoubuha lil-ladhina yattaqouna*) [sourate *Al-'A^raf* verset 156] ce qui signifie : « **Ma miséricorde englobe toute chose dans ce bas monde – les croyants et les non croyants – mais dans l'au-delà elle est consacrée exclusivement à ceux qui se gardent de la mécréance.** »

Il s'avère clairement que *Allah* ne fera pas miséricorde aux mécréants et que personne n'intercèdera en leur faveur. Dans les *Fatawa* de *Ibnou Rouchd* le grand-père, il a dit : « *Les*

gens de science ont été unanimes que les désobéissants parmi les croyants obtiendront son intercession pour les faire sortir du feu de l'enfer ; personne ne sera privé de l'intercession du Prophète hormis les mécréants. » Considérez, que *Allah* vous fasse miséricorde, sa parole : « Les gens de science ont été unanimes » et sa parole : « Personne ne sera privé de l'intercession du Prophète hormis les mécréants », c'est-à-dire que cela fait partie de ce sur quoi la communauté a été unanime.

Allah ^azza wajall dit :

﴿ لَا يَجِدُونَ وِلِيًّا وَلَا نَصِيرًا ﴾

(*la yajidouna waliyan wala nasira*) [sourate *Al-Ahzab* verset 65] ce qui signifie : « **Ils ne trouveront aucun partisan ni aucun soutien.** »

Malgré cela, tu trouves des personnes qui diffusent des paroles corrompues, contraire au *Qour'an*, dans lesquelles ils disent, que *Allah* nous préserve, que le Prophète intercèderait au début de l'exposition des œuvres, ou pour l'allègement du tourment, ou du châtement, en faveur des mécréants ; ceci est infondé en raison de ce qui a été précédemment indiqué et mentionné, en votre présence, en fait de versets, de *hadith* et d'unanimité.

Alors mon frère croyant, ne te laisse pas tromper par la prétention de certaines personnes que le Prophète intercèderait au Jour du jugement pour tous les humains, croyants et non croyants. Ce sont des paroles infondées, contraires au *Qour'an*, au *hadith* et à l'Unanimité tout comme cela t'a été indiqué dans ce qui précède. Il n'est donc pas permis d'y croire mais il est un devoir de rejeter ces paroles et de mettre en garde contre elles.

Ayant tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-même.

Second Discours²

الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا محمد رسول الله يا أيها الذين آمنوا اتقوا الله اللهم اغفر للمؤمنين والمؤمنات

Al-hamdou lil-Lahi was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ; ya ayyouha l-ladhina amanou ttagou l-Lah.

Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.

2 Il s'agit des piliers des discours selon *Ach-Chafi'yy*. Pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français, les piliers devraient être dits en arabe.